

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 21 MARS, 1849.

Les bons Provinciaux.

M. Hincks a soumis à la chambre une série de résolutions pour autoriser l'Exécutif de cette province à émettre des Bons sur le trésor provincial (Débentures) à un montant n'excédant pas £250,000 courant. Nous ne voulons pas dans l'état de gêne de nos finances élever aucune opposition au plan financier adopté par l'administration, mais nous croyons que ce plan suggéré pour améliorer la situation financière du pays, est de nature à peser lourdement sur les classes industrielles et les pauvres.

Par le plan proposé, ces bons seront reçus au pair par le gouvernement en paiement des sommes dues à l'Exécutif. Rien de mieux. Mais ces bons en laissant le bureau du Receveur-Général vont-ils directement s'en caisser dans les coffres de la Province? loin de là. Ainsi, par exemple, l'octroi de £30,000 par année pour les fins de l'éducation dans le Bas-Canada, a été payé depuis un an, en bons provinciaux qui ont été remis par le surintendant de l'Education aux Commissaires d'Ecoles des diverses localités. C'est avec ces bons que les commissaires ont payé les instituteurs; ce sont ces bons que ces derniers ont été obligés de prendre au pair, en paiement de leurs salaires déjà si minces; ce sont ces bons sur lesquels ils ont été forcés de perdre depuis 2 jusqu'à 5 pour cent en les offrant en paiement de l'achat des choses les plus indispensables à leurs familles, ou en satisfaction de ce qu'ils devaient. Ce sont ces bons ainsi déréglés, que le petit marchand, l'ouvrier, le pauvre journalier sont obligés de recevoir en paiement, et sur lesquels il leur faut perdre pour pouvoir en retirer quelque chose. Et ces bons ainsi livrés à la circulation, d'écarts en écarts, parviennent entre les mains des marchands capitalistes, des spéculateurs, des usuriers qui, après avoir obtenu sur ces valeurs provinciales, une diminution de 5 pour 100, les gardent bien et dûment en porte-feuille pour en retirer de la province l'intérêt à 6 pour 100, on les donne en paiement au pair, au gouvernement, et réalisent ainsi un bénéfice aussi énorme que scandaleux. Combien de gens ainsi payés en bons provinciaux que la nécessité leur fait prendre au pair, sont obligés d'en disposer à grande perte, pour se procurer à eux mêmes et à leurs familles les choses les plus essentielles à la vie, pour obtenir même des aliments?

Si on ne peut, ou si on ne veut adopter des mesures législatives pour assurer aux bons de la province leurs cours au pair, si le crédit de la Province est tellement perdu, ce qui n'est pas, qu'il faille faire des sacrifices pour faire marcher le gouvernement, il semble que les sacrifices, les pertes doivent être faits, doivent être supportés par la province elle-même et par les riches, et non par la classe pauvre, par la classe laborieuse seulement.

Mais pourquoi la législature n'adopterait-elle pas des dispositions pour déclarer que ces bons pourront être légalement offerts au pair, en paiement de toute dette ou obligation d'individu à individu, comme la législature du Bas-Canada l'a fait pour les Army Bills?

qui, ne pouvant distinguer les billets des banques d'avec les bons de la province, craint également de recevoir les uns et les autres. Cet état de choses ne peut que notablement aggraver le manque de confiance et gêner les entreprises commerciales et industrielles.

Si on adoptait le moyen que nous suggérons, on ferait cesser immédiatement l'agiotage scandaleux et immoral de certains capitalistes qui augmentent leurs fortunes déjà considérables, par leurs spéculations éhontées sur la gêne du trésor public et la détresse de leurs concitoyens.

Lundi au soir la Société Harmonique de Québec a donné son deuxième concert, à l'Hôtel St. George. Le programme se composait de morceaux de musique instrumentale et vocale tirés des œuvres de Beethoven, Donizetti, H. Smith, Müller, Kreutzer, Mozart, Louisa Puget, et autres compositeurs. Ces morceaux ont été exécutés de manière à faire honneur au connaissances musicales et au goût des membres de cette Société. L'orchestre était dirigé par M. Fromm, et M. Moit tenait le piano.

Le "Mercury" dit que les Médailles qui doivent être décernées aux glorieux soldats de 1812 sont arrivées ici. Il en a été reçu une par George Henderson, écrivain. Mieux vaut tard que jamais!

Le Dr. J. E. Landry prononcera demain soir un discours sur "les climats et leur influence sur la stature, etc." à 7 heures et demie, dans l'ancienne salle du parlement.

Nous avons la douleur d'apprendre le décès du Révd. M. Joseph-David DELISLE, curé de la Petite-Rivière, comté du Saguenay.

Le fondateur de la première société de Tempérance établie en Europe, vient de mourir à New-Ross. C'est le Révd. G. T. Carr.

Un magasin, la propriété de la compagnie de Gaspé, pour l'exploitation des pêcheries et des mines de charbon, au Port-Daniel, a été forcé, et une quantité considérable de marchandises en a été soustraite. Le lendemain, le même manège a été répété dans le magasin de M. Robin à Paspébiac.

La législature de la Nouvelle-Ecosse, a voté, cette année, £20,000 pour la construction de chemins et de ponts et £15,000 pour les écoles communes.

Le steamer Convoy, capitaine Garrison, a été la proie des flammes, le 27 février, à Natchez. Deux passagers se sont noyés. L'un est J. B. Prior, écrivain de la Louisiane, l'autre est un allemand dont le nom est inconnu.

INCENDIE D'UN THEATRE.—Le 17 février, au moment où la représentation du théâtre royal de Glasgow allait commencer, il se fit une explosion du gaz et le feu se déclara. Les directeurs seraient cependant parvenus facilement à l'éteindre, si la foule toujours hors d'elle-même dans ces circonstances, ne se fut précipitée vers les portes. 61 personnes ont été victimes de cet accident.

PAR LE TELEGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Lundi 19 mars.

M. Chabot introduit un bill pour pourvoir à l'état sanitaire de Québec. 2e lecture jeudi.

M. Chauveau introduit un bill pour incorporer la société de St. Patrick de Québec. 2e lecture jeudi.

M. Hincks en réponse à l'interpellation de M. Chauveau, dit qu'aucune dépêche au sujet du chemin de fer de Québec à Halifax n'a été reçue par la dernière maille. (Morning Chronicle.)

CORRESPONDANCES.

Messire B.—St. Antoine.—12 mois.
M. J. B. R.—St. Nicolas.—12 mois.
Et. N. Q.—écrivain, Ste Anne la Pêrade.—
Lettre reçue, journaux expédiés. Votre abonnement datera du 19 courant.

DÉCÈS.

A Kamouraska, le 16 du courant, à l'âge de 69 ans, Dame Josephite Michaud, épouse du Major Antoine Roy dit Desjardins. Cette vertueuse et respectable Dame emporte avec elle les regrets sincères d'un nombreux cercle de parents et d'amis, parmi lesquels les pauvres ont au premier rang. Ses restes mortels ont été inhumés dans l'église en présence d'une foule de personnes de Kamouraska et des paroisses

Stations du Jeudi-Saint.

Approuvées par Mgr. l'Archevêque de Québec.

PETITE brochure, avec couvert imprimé, contenant les prières pour chaque STATION du Jeudi-Saint, à vendre au bureau de ce journal, prix 6 sous.—Grande réduction de prix pour les marchands.
Québec, 7 mars, 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hôtel St. Léon, son désir de plaire.

Huites constamment en main.
J. HOUGH.
N. B. Les ordres pour diners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate.
rue St. Anne }
12 janvier 1849 }

JOSEPH LIONAIS LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.
Québec 22 Décembre 1848,

ORGUE.

Un superbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut être vu à l'église Bonsecours (Montréal). Pour plus amples informations, s'adresser à
TOUSSAINT CHERRIER
84 Rue St. Denis
Montréal.
N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevra notre attention :
Québec, 7 mars 1849.



LS. LEMIEUX, RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

John Ryan,

A ses Amis et au Public Canadien.



"NOTRE LIGNE."

JAMES O'CONNELL, Irlandais philanthrope de Québec, ayant mis JOHN RYAN, fondateur de la ligne du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur *Britania*; et comme la machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière suffisante, produit un viteste égale à celle du bateau à vapeur, le *Montréal*, les sous-signés souscrivent les sommes portées vis-à-vis leurs noms respectifs pour aider John Ryan à obtenir une existence au moyen d'une occupation qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années.

La dernière partie de ce temps ayant été inutilement dévouée à favoriser le plus bas prix dans le transport des voyageurs et dans le port des lettres qu'il a taché de réduire à deux sous. C'est avec d'autant plus de plaisir que les sous-signés aident ainsi John Ryan, qu'il a été privé de la part qu'il avait dans la ligne du Peuple, laquelle il avait tenu

ANNONCES.

A LOUER,

DANS la rue St. François, près de la porte HOPE, une maison neuve, finie dans le dernier goût, en brique à feu, dans laquelle il y a 11 appartements, grande cave, avec écurie, cour, etc., etc. S'adresser à
LOUIS BILODEAU,
Québec, 14 mars, 1849. No. 1, rue St. Jean.

MAGASIN à LOUER.

ÉTANT la moitié de celui que le sous-signé occupe lui-même, possession donnée au premier mai prochain.
W. LE CHEMINANT.
Québec, 14 mars, 1849.

PLANCHES ET MADRIERS.

À vendre à bas prix!!!
PAR le sous-signé Rue du Palais.
P. GINGRAS Junr,
Québec, 14 mars 1848.

UNE CARTE.

Le sous-signé est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Arpentage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le sous-signé enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc.
CHS. BAILLARGE,
14 mars 1845. Château St. Louis.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire sous-signé
PIERRE DROLET,
Québec, 16 février, 1848.

Maison à Louer.

DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à deux étages, située dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie. Possession donnée au 1er mai prochain.
—AUSSI—
Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal.
Québec, 16 février, 1849.

Bâtisses Wolfe

A LOUER.

Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolfe, Rue St. Jean. S'adresser à
F. EVANTUREL,
Avocat.
No. 32, rue St. Louis.
Québec, 2 Février 1849.

M. ELLISSON,

ARTISTE DAGUERREOTYPISTE.

PREND la liberté d'annoncer au Dames et Messieurs de Québec, qu'il ne restera que quelques jours de plus en cette ville.
Québec, 9 mars 1849.

PIÈCE CURIEUSE

d'Horlogerie.

INVENTÉE et exécutée par moi-même, ANTOINE ROUSSEAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph.
C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supposée sur un édifice quelconque.
Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi; pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter.
L'exhibition s'en fera prochainement
Québec, 7 mars 1849.

Competition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invitées à s'arranger à

L'ÉTABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERGERIE

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernement livrées aux incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sous-signé et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinés supérieures, Port Hope Mill Brand.
W. Hamilton,
No. 63, rue St. Pierre,
Québec 15 décembre 1848.

JOHN D. TRIPP.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, le sous-signé informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai.
Québec, 1 décembre 1848.

A LOUER,

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 1 rue Sous-le-Port, Basse-Ville.
S'adresser à
P. V. BOUCHARD.
Québec 17 janvier 1849.

Maitre d'Ecole demandé.

ON a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à
CHS. LE TELLIER, écrivain.
Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le Sous-signé, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le sous-signé donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du sous-signé étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.

REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent.
Québec, 15 Sept. 1858.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, (Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph)
Québec, 12 juin, 1848.